



**Bureau du 9 décembre 2024**

**Procès-verbal de la séance**

Début de la séance à 14h30

Cette réunion du Bureau s'est déroulée en visio-conférence.

**Etaient présents :**

Civilité	Nom	Représente
Monsieur	Nicolas GRAVELLE	Président Eure Normandie Numérique
Monsieur	Sylvain BONENFANT	Département de l'Eure
Monsieur	Guy DOSSANG	Région Normandie
Monsieur	Frédéric DUCHE	Département de l'Eure
Monsieur	Jean-Claude PROVOST	Interco Normandie Sud Eure

**Etais excusé :**

Civilité	Nom	Représente
Monsieur	James BLOUIN	CC Vexin Normand
Monsieur	Daniel JUBERT	Département de l'Eure
Monsieur	Max RONGRAIS	CC du Pays de Conches

**Eure Normandie Numérique :**

**Etaient présents :**

Agent ENN	Arnaud HADIDA	Directeur général	Non votant
Agent ENN	Jean-Christophe BOYARD	Directeur général adjoint	Non votant
Agent ENN	Elodie BOINET	DAF	Non votant
Agent ENN	Elise BRIGAND	Directrice des usages du numérique	Non votant
Agent ENN	Annie JACQUES	Responsable de la communication	Non votant

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Monsieur Nicolas GRAVELLE annonce l'ordre du jour du Bureau :

- Adoption du Procès-verbal du précédent Bureau
- Attribution de Chèque cadeaux ou bons d'achats Noël
- Signature d'une convention groupement de commandes avec le CD27
- Adhésion à la CRIGE (coordination régionale à l'information géographique en Normandie)
- Convention accord Ftth avec le département de l'Oise et du Calvados

**Le premier rapport** concerne l'adoption du procès-verbal du précédent Bureau en date du 6 septembre 2024.

Aucune remarque ou modification n'est apportée.

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

**Le deuxième rapport** concerne l'attribution de Chèque cadeaux ou bons d'achats Noël

M. GRAVELLE revient sur le dispositif des chèques cadeaux attribués aux agents du syndicat, il précise qu'il y a lieu de mettre à jour les montants qui sont exonérés de charges sociales.

M. GRAVELLE présente le tableau avec les différents montants selon les tranches d'imposition :

Tranche 1	$\leq 1\ 200\text{€}$	190 €
Tranche 2	Entre 1 201€ et 2 500€	170 €
Tranche 3	$\geq 2\ 500\text{€}$	150 €

M. GRAVELLE ajoute qu'il est également prévu l'attribution de Chèques cadeaux ou bons d'achats d'un montant de 50 € aux enfants des agents âgés de 11 à 18 ans.

Il n'y a pas d'observation.

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

**Le troisième rapport** concerne la signature d'une convention groupement de commandes avec le CD27

M. GRAVELLE évoque la médiathèque de l'Eure qui propose une offre de médiathèque numérique avec l'accès à différentes ressources à l'ensemble des Eurois souhaitant en bénéficier.

M. GRAVELLE indique que dans le cadre du pilier « Centre de Ressources » de l'Agence du numérique, le syndicat pourrait signer une convention de groupement de commande avec le Conseil Départemental de l'Eure afin de faire bénéficier aux secrétaires de mairie d'une offre d'information et de formation aux nouveaux usages et permettre également par le biais de ce média numérique de favoriser l'inclusion des personnes les plus éloignées du numérique sur le territoire.

M. GRAVELLE précise que le coût estimé de cette offre de service est évalué à 10k€/an.

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

**Le quatrième rapport** concerne l'adhésion à la CRIGE (Coordination Régionale à l'Information Géographique en Normandie)

M. GRAVELLE indique que la CRIGE anime un réseau d'acteurs normands qui œuvre pour la promotion et la valorisation de l'information géographique.

M. GRAVELLE précise que cette adhésion permettrait d'une part de réaliser de la veille d'informations et d'opportunités en lien avec le développement de l'offre de services de l'Agence du numérique et d'autre part de fiabiliser les bases adresse des administrés et serait utile pour les études sur les réseaux fibre et télécom.

M.GRAVELLE ajoute que cette adhésion est gratuite.

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

**Le cinquième rapport** concerne la convention accord Ftth avec le département de l'Oise et du Calvados

M. GRAVELLE indique qu'il s'agit de la signature d'une convention avec les départements voisins de l'Oise et du Calvados car les frontières des départements ne sont pas forcément les frontières des réseaux de fibre et donc pour optimiser les couts et l'exploitation du réseau et que chacun puisse déployer, il est nécessaire de conventionner ces modifications.

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ce Bureau est également un Bureau préparatoire au Comité Syndical du 16 décembre 2024.

Il est ainsi présenté aux membres du Bureau présents, les rapports qui seront transmis à l'ensemble des délégués dont voici l'ordre du jour :

- Adoption du Procès-Verbal du précédent comité
- Modification du catalogue de service 1G
- Contribution des membres ENN
- Autorisation crédit investissement 2025 BP & 1G
- Adhésion au GIP MIPIH-SIB

Mme BOINET précise que la modification du catalogue de service ne concernerait qu'une ligne du catalogue, permettant un raligement avec le dernier catalogue du réseau 2G, passant le tarif de 6,70€ à 6€ du mètre linéaire.

Y compris la maintenance qui passerait de 0,17€ du ml à 0,15€.

M. BOYARD ajoute que ce sujet est aussi examiné par l'ARCEP qui veille à la cohérence des réseaux d'initiative public et dans notre cas entre le réseau 1G et 2G.

M. GRAVELLE évoque la contribution des membres du syndicat, il rappelle qu'historiquement la cotisation était de 0,80 centimes d'euros par habitant pour la partie aménagement du numérique et que celle-ci est passée à 0,40 centimes, aujourd'hui il est proposé de passer à 0,30 centimes d'euros au titre de l'année 2025.

M. HADIDA rappelle que cette diminution de contribution avait été évoquée et validée lors de la dernière réunion de travail du Bureau du 6 septembre 2024.

Mme BOINET propose aux membres du Bureau de projeter le tableau qui avait été présenté à cette réunion qui retrace les contributions pour chaque EPCI.

M. DUCHE conseille à l'équipe ENN de bien préparer le courrier d'information de cette baisse de contribution, à destination des présidents d'EPCI dès le lendemain du comité syndical pour que chacun puisse faire le retour à leur service financier.

M. GRAVELLE demande s'il y a des prises de parole à ce sujet.

M. DUCHE confirme qu'il s'agit bien de la retranscription de ce qui avait été arrêté lors de la dernière réunion du Bureau.

Mme BOINET évoque le rapport sur l'autorisation de crédit investissement 2025 BP & 1G qui sera présenté au comité syndical.

Elle indique qu'il s'agit du quart d'investissement pour libérer le budget principal et le budget 1G en attendant le vote du budget en début d'année.

M. DUCHE questionne Mme BOINET concernant les affectations des financements et les obligations à respecter.

Mme BOINET répond que cela concerne les engagements réels mais qu'elle va effectuer une vérification pour être certaine qu'il n'y ait pas eu d'évolution.

M. DUCHE indique qu'il est effectivement préférable de vérifier afin de ne pas être obligé de redélibérer derrière.

M. GRAVELLE souhaite aborder plusieurs points divers avec les membres du Bureau.

Le premier point concerne le Label Ville Internet, il indique qu'il est organisé dans le sud de la France au mois de février un évènement pour remercier, féliciter et attribuer un trophée aux collectivités et établissements publics qui se sont distingués dans le domaine du numérique.

M. GRAVELLE ajoute que le syndicat recevra un prix et que M. HADIDA et lui-même seront présents pour recevoir ce label qui valorisera le travail effectué par le syndicat.

M. HADIDA précise que ce sera la première fois qu'un Syndicat Mixte Ouvert recevra cette récompense.

M. GRAVELLE évoque le deuxième sujet qui concerne la vidéo protection.

M. HADIDA explique que suite au travail effectué avec le Département et à la demande de M. DUCHE d'investiguer sur le sujet, le syndicat a fait faire une note juridique par nos avocats.

Il précise que le cadre réglementaire est très complexe, la note stipule que nous n'avons la possibilité de financer que ce qui relève de notre compétence réseau de télécommunication mais en ce qui

concerne les caméras, le système d'exploitation des images et les serveurs, cela ne peut être financé par le syndicat.

Ainsi notre valeur ajoutée ne pourra s'exprimer qu'à travers la possibilité d'appuyer la connectivité et l'accompagnement comme nous le faisons avec le CD27.

Nous avons néanmoins la possibilité de travailler sur le sujet et avec notre délégataire nous avons réalisé un catalogue de service expérimental afin de proposer aux communes l'offre la plus avantageuse en connectivité et en accompagnement.

M. DUCHE répond que la loi est très mal faite à ce sujet, qu'il souhaite avoir la note juridique et que selon lui une modification législative doit s'opérer.

M. GRAVELLE passe la parole à M. BOYARD qui effectue un point sur l'avancement du déploiement, il indique que le déploiement devrait s'achever à échéance de mi-2025 et que cela est très positif en vue de l'extinction du cuivre.

M. HADIDA ajoute qu'il est important dans cette optique de sensibiliser les maires à encourager leurs administrés à passer à la fibre pour réduire les problématiques liées à la dépose du cuivre.

M. HADIDA précise que le taux de pénétration ne faiblit pas et M. BOYARD complète en disant qu'en 2024 nous avons eu plus de 24 000 abonnés supplémentaires soit 2 000 par mois.

M. GRAVELLE et M. HADIDA reviennent également sur le sujet du décommissionnement du cuivre et de la RODP, ils précisent que le syndicat joue et continuera de jouer un rôle d'accompagnateur sur ces sujets qui suscitent beaucoup d'inquiétudes et de questionnements de la part des maires.

Mme BOINET fait un point sur l'opération des petits doudous qui continue dans plusieurs EPCI.

M. HADIDA ajoute que ces opérations participent également à valoriser l'image du syndicat et développent nos relations avec les maires.

Mme BRIGAND conclut cette réunion en évoquant l'offre de cyber-sécurité qui sera commercialisée à la fin du premier trimestre 2025.

M. HADIDA ajoute que plusieurs collectivités ont été victimes de cyberattaque ces derniers mois et que beaucoup sont intéressées par le pack cyber.

M. GRAVELLE demande aux membres du Bureau s'ils souhaitent aborder d'autres sujets.

M. GRAVELLE remercie les membres du Bureau pour leur participation.

La séance est levée à 15h10.

Fait à Évreux, le 9 décembre 2024

Pour extrait conforme,

**Le Président**

**Nicolas GRAVELLE**



**Le Secrétaire de séance**

**Frédéric DUCHE**



Date publication : 13/12/2024

